

## Trésor de la langue française au Québec (XIX)

Claude Poirier

Number 64, December 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/45378ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Publications Québec français

### ISSN

0316-2052 (print)

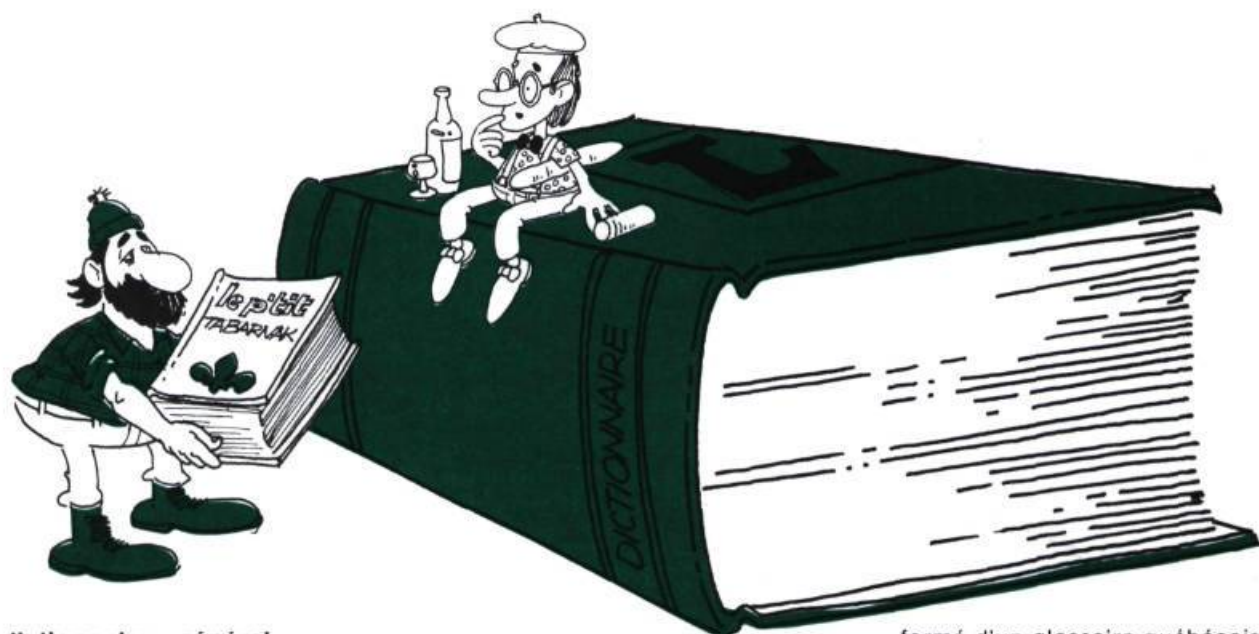
1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Poirier, C. (1986). Trésor de la langue française au Québec (XIX). *Québec français*, (64), 24–26.



## Un dictionnaire « général » du français québécois: produit original ou produit adapté?

Le colloque de lexicographie intitulé « Pour un dictionnaire général du français québécois », qui a eu lieu à Montréal en mai dernier dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, a été l'occasion d'examiner une question qui avait été soulevée à quelques reprises dans le passé mais qui n'avait jamais fait l'objet d'une discussion publique. Les conférenciers qui participaient à la rencontre<sup>1</sup> ont fait valoir leurs points de vue (divergents à maints égards) concernant les usages et la norme dont devrait rendre compte le dictionnaire, le public visé...

J'ai insisté pour ma part sur l'importance de définir clairement le modèle d'un tel dictionnaire. Un véritable dictionnaire général du français québécois, présentant de façon complète et nuancée les usages de notre communauté, ne pourrait être qu'un produit entièrement *original*, élaboré à partir d'une documentation et d'une analyse proprement québécoises. La réalisation d'un tel ouvrage serait une entreprise de longue haleine. Le colloque de Montréal a permis de constater qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, une volonté collective de mettre en chantier un projet de cette nature en raison des investissements qu'il requerrait et surtout en raison de la divergence des opinions concernant l'orientation et le contenu de l'ouvrage à produire.

Est-ce à dire que les Québécois doivent se résigner à attendre encore longtemps « leur » dictionnaire? Peut-être pas. Il est possible en effet d'envisager une autre formule, celle du *dictionnaire adapté*, qui consisterait à choisir un dic-

tionnaire français réalisé en France et à le réviser en profondeur pour en faire un ouvrage de référence qui réponde davantage aux attentes des usagers d'ici.

---

## claudio poirier

---

tionnaire français réalisé en France et à le réviser en profondeur pour en faire un ouvrage de référence qui réponde davantage aux attentes des usagers d'ici.

La formule du dictionnaire adapté n'est pas nouvelle; elle a été pratiquée déjà dans le passé, notamment par Bélisle. Mais la tentative de Bélisle, qui a été la première, était vouée à l'échec dès le moment où l'auteur a décidé de choisir comme ouvrage de base un dictionnaire français élaboré au siècle dernier: l'abrégé du Littré, publié par Amédée Beaujean en 1874. Sur le plan de la méthode, le dictionnaire de Bélisle présentait une autre faiblesse importante: il séparait complètement les emplois du français général et les emplois québécois, comme s'il n'y avait pas de rapports entre ces deux catégories d'emplois. Le dictionnaire de Bélisle est un ouvrage hybride,

## Le français québécois = français populaire?

Les interventions au Colloque de Montréal ont mis en lumière le fait que, pour un bon nombre de personnes, *français québécois* et *français populaire* sont des appellations qui recouvrent une même réalité. Le français québécois serait donc une variété de français populaire. On comprend dès lors les réticences et les oppositions que suscite chez certains l'idée même de réaliser un dictionnaire général du français québécois: à quoi servirait de faire un dictionnaire de mots limités au registre populaire!

Cette conception du français québécois est profondément ancrée dans notre mentalité. Si on lit attentivement *l'Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécoisismes* qu'a publié l'Office de la langue française en 1985, on se rend compte que c'est cette même conception qui a inspiré les auteurs du document, en dépit du fait qu'ils aient cherché à libéraliser les critères d'acceptation des québécoisismes. L'OLF considère en effet que le lexique québécois est formé de deux parties distinctes, l'une relevant du français général, l'autre du français régional (cette seconde partie regroupant les emplois caractéristi-





ques du français du Québec). Cette distinction, qui est commode pour certaines recherches spécialisées, ne convient pas du tout aux objectifs sociolinguistiques que vise le document puisqu'elle ne permet pas d'établir une correspondance entre les québécismes et les registres de langue. D'après le document de l'OLF, les québécismes appartiennent en principe à une catégorie d'usages « inférieurs »; ce n'est qu'à la suite d'un processus de valorisation complexe, qui s'exprime par une série de critères qui paraissent souvent contradictoires, qu'il est possible de déterminer quels sont les québécismes qui pourraient aspirer à un statut « officiel ». En d'autres termes, on substitue à l'évaluation que les Québécois font quotidiennement de leur vocabulaire (et qu'il est possible de connaître au moyen d'une analyse des productions langagières) un jugement fondé sur des critères qui n'ont rien à voir avec ceux qui guident le choix des mots dans le discours<sup>2</sup>.

Il existe, au sein de toute communauté linguistique, une norme langagière qui correspond à la perception que la communauté a d'elle-même, que cette norme soit définie explicitement ou non. Sur le plan de la prononciation, par exemple, personne n'a encore proposé aux Québécois un modèle officiel; pourtant il est aisé de voir que ce modèle existe et qu'il présente des différences sensibles avec le modèle parisien: on accepte, même dans les discours les plus soignés, l'assimilation de *t* et *d* devant les voyelles *i* et *u*, on assigne aux deux voyelles *a* (le *a* antérieur, comme dans *patte*, et le *a* postérieur, comme dans *pâte*) un rôle différent de celui qu'elles jouent en français de France (les Québécois utilisent très

peu le *a* antérieur à la finale des mots, comme dans *là*, *voilà*, contrairement aux Français)... Mais la norme du lexique est beaucoup plus difficile à cerner, en raison du grand nombre des éléments en présence (il existe des milliers de mots dans la langue comparativement aux voyelles et aux consonnes, qui sont en nombre limité). C'est pourquoi la norme lexicale ne peut être dégagée que par l'analyse d'un très grand nombre d'énoncés. Cette constatation est à la base des travaux de l'équipe du « Trésor de la langue française au Québec » qui estime qu'il faut observer et décrire les usages plutôt que de commencer par expliciter une norme ad hoc. Ce point de vue rejoint celui qui a été exposé par Rivard et Geoffroy dans la préface du *Glossaire du parler français au Canada* (1930).

On aura compris de ce qui précède que les québécismes ne sont pas tous à ranger dans les faits de langue populaire, rurale, vulgaire... Les mots *abreuvoir* (en parlant de l'appareil qu'on trouve dans les édifices publics en Amérique), *débosser*, *dépanneur*, *nordique* (« relatif aux régions du nord »), *préart...*, n'appartiennent pas à l'usage populaire. De même, personne ne remarquera au Québec l'emploi, dans le discours soigné, de mots comme *placier* (en parlant de celui qui place les gens dans une salle de spectacle), de *boyau d'arrosage* (les Français disent *tuyau d'arrosage*, même s'il s'agit d'un conduit flexible), de *buanderie* (à la place de *blanchisserie* ou *pressing*, qui sont les mots utilisés en France), de *casse-croûte* (à la place de *snack-bar*).

### Le modèle adapté « revu et corrigé »

À la lumière des considérations qui précèdent, il est possible d'envisager une formule de dictionnaire adapté qui satisfasse mieux les besoins des usagers québécois. Le succès du produit final tient à la compétence avec laquelle on pourra résoudre les problèmes que pose l'utilisation au Québec d'ouvrages de référence conçus à l'intention du public français. La publication d'un dictionnaire adapté constituera peut-être une étape transitoire vers le véritable dictionnaire général dont il a été question plus haut, mais il n'est pas exclu que le produit soit jugé satisfaisant par la majorité des utilisateurs et qu'on n'estime pas nécessaire d'aller plus avant dans la préparation de dictionnaires usuels.

Je me limiterai ici à une présentation sommaire des mesures dont l'adoption paraît essentielle dans un projet de dictionnaire adapté. Ces mesures décou-

lent directement de la constatation suivante, à savoir que le français québécois est une variété géographique légitime du français et que cette variété comprend elle-même des éléments de variation à la fois d'ordre temporel, géographique, social, stylistique et de registre, comme dans les autres pays où le français a statut de langue maternelle (France, Belgique et Suisse).

1. Première mesure: *fondre les québécismes dans le dictionnaire français choisi*, sans chercher à les distinguer par un symbole ou un signe. Le français québécois forme en effet un ensemble fonctionnel dont les composantes, qu'elles soient ou non spécifiques, sont étroitement liées les unes aux autres dans les situations de discours. Cette mesure ne pose sans doute pas de problème pour les mots qui s'appliquent à des réalités spécifiques, comme *achigan*, *cabane à sucre*, *ciné-parc*, *police provinciale*, *polyvalente*, mais elle pourra susciter au départ des réticences pour les autres mots, qui sont en plus grand nombre, renvoyant à des concepts que les Français expriment au moyen de mots différents, par ex. *achaler*, *funérailles*, *magasiner*, *faire du pouce*, *patates frites*.

2. Deuxième mesure: *mettre l'accent sur les marques d'usage*, c'est-à-dire préciser le mieux possible les situations d'emploi des mots. Par ce moyen, on renseigne l'usager sur le statut du mot, notamment sur le plan normatif, comme le font les dictionnaires pour les mots usités en France (par exemple, *Le Petit Robert* et le *Lexis*, qui enregistrent de nombreux mots familiers et vulgaires). *Poigner* sera ainsi étiqueté comme « familier » dans la plupart de ses emplois, mais l'article *cégep* ne comportera aucune marque, le mot appartenant au registre « standard » en français québécois. L'utilisation pertinente des marques suppose évidemment qu'on se réfère constamment à un bon corpus d'exemples, ce qui est plus facile aujourd'hui qu'il y a quelques années, compte tenu des travaux effectués dans les universités québécoises au cours de la dernière décennie.

3. Troisième mesure: *adapter le dictionnaire au contexte socio-culturel, politique... québécois* en revoyant notamment les exemples et les définitions. Dans le cas de celles-ci, il faudra veiller à préciser que tel ou tel mot (ou sens d'un mot) renvoie à une réalité proprement hexagonale, par exemple *carte grise*, *droguerie*, *gendarme*, *lycée*, *préfet*, dont la définition devrait commencer par la mention « En France, ... ».



4. Quatrième mesure: revoir la description linguistique des mots que nous avons en commun avec les Français afin que les articles qui concernent ces mots rendent compte de l'usage québécois. Le verbe *tomber* suivi d'un adjectif peut avoir, au Québec comme en France, le sens de « devenir subitement »; les Français l'utilisent surtout avec les adjectifs *malade* et *amoureux*, que signalent tous les dictionnaires, mais on n'y relève pas le syntagme *tomber enceinte*, qui est usuel au Québec. De même, le mot *glace*, dans le sens d'« eau congelée », est au Québec très productif en syntagmes qui ne sont pas mentionnés dans les dictionnaires (*glace bleue, fausse glace, plaque de glace, fonte des glaces...*); le cas est encore plus évident pour *glace* au sens de « surface de glace artificielle » que certains dictionnaires évoquent à peine. Il s'agit dans ce cas de rendre compte de l'exploitation originale que font les Québécois des emplois déjà consignés dans les dictionnaires.

#### Qu'en pensent les enseignants?

La préparation de dictionnaires de langue est sans doute d'abord un travail de linguistes, mais l'orientation même de ces ouvrages découle d'un choix de société qui n'appartient pas en exclusivité aux spécialistes de la langue. Quelle que soit la position qu'on puisse adopter sur un projet de dictionnaire général du français québécois ou sur un projet de dictionnaire adapté, il n'en demeure pas moins que l'opinion qu'on se fera est nécessairement en rapport étroit avec la perception qu'on a de la réalité qu'on appelle *le français*. Aussi est-il particulièrement important que celles et ceux dont la profession est l'enseignement de la langue fassent connaître leur avis.

Écrivez-nous à: *Enquête TLFQ, Langues et linguistique, Faculté des lettres, Université Laval, Québec, G1K 7P4.*

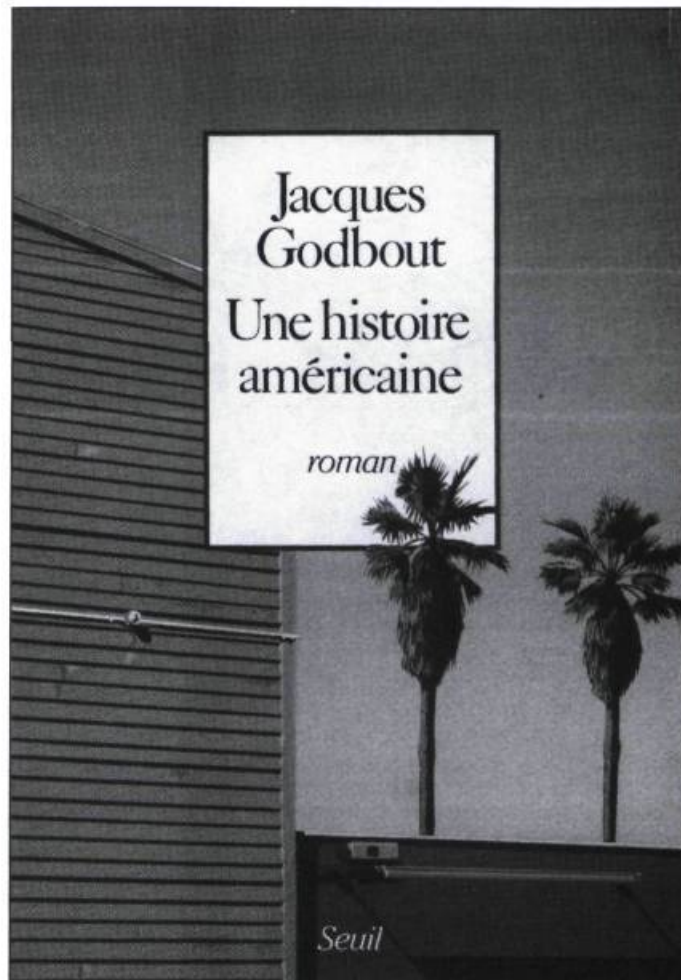
<sup>1</sup>Pierre Auger (Office de la langue française), Jean-Claude Corbeil (Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée), André Cossette (Université du Québec à Trois-Rivières), Vital Gadbois (Cégep de Saint-Hyacinthe), Pierre Martel (Université de Sherbrooke) et Claude Poirier (Université Laval). Les *Actes* de ce colloque (conférences et discussions) seront publiés par l'Association québécoise de linguistique.

<sup>2</sup>Critères relatifs à l'origine des québécismes, à l'ancienneté des emprunts, à la correspondance avec l'usage d'une autre communauté francophone...; dans un grand nombre de cas, les spécialistes eux-mêmes n'ont pas encore l'information qui leur permettrait de porter un jugement sur les mots à partir de ces critères.

## Les privilèges de la lecture

### *l'anti-rêve*

# MADE IN USA



À l'heure où tous les yeux semblent tournés vers l'Amérique *made in USA*, où plusieurs écrivains du Québec, entre autres Yves Beauchemin, Jacques Poulin, Louis Caron..., y portent leur regard en faisant se dérouler les événements de leurs romans, voici que Jacques Godbout, que la critique a déjà taxé d'américanité évidente, ajoute une nouvelle contribution à l'analyse du rêve américain. Apparentée par les procédés du roman d'aventures au suspense policier, *Une histoire américaine* constitue avant tout une brillante et lucide dénonciation politique et sociale, comme Godbout nous a accoutumés à les « lire » dans ses essais, ses films et ses romans.

Ce qui importe dans ce récit, — annoncé en quelque sorte en 1983 par le documentaire réalisé en collaboration avec Florian Sauvageau, *Comme en Californie*, — ce ne sont pas les faits, les

anecdotes ni les péripéties qui le composent, mais plutôt les thèmes qui sont brassés, la manière avec laquelle l'écrivain les exploite et le style qui sert à les rendre.

#### Un procès de l'Amérique

Au point de départ, l'épigraphe signée Raspoutine intrigue: « Si tu n'as pas réussi à sauver ton âme dans les monastères, va la sauver dans le siècle ». Ce premier « message » ou « évangélion » russe paraît s'adresser à la missionnaire Mary Ann Wong, des Adventistes du Septième Jour, d'ascendance finlandaise, chinoise et californienne. À la vérité, le récit est scandé de messages seconds qu'il suffit à chaque fois de décoder, de décrypter même, tant leur sens caché semble nous échapper à la